

# Fiabilisation du traitement des arrêts de travail

MODERNISATION DES
DÉCLARATIONS SOCIALES

Vision 360°

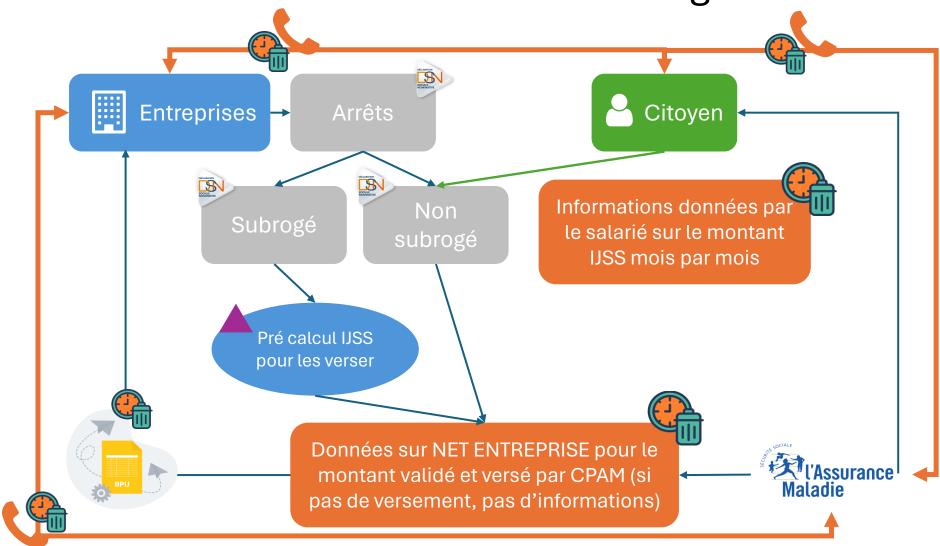
Entreprise / CPAM / Salarié du traitement des IJSS





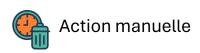


### Situation Actuelle – Actions manuelles obligatoires









## Problématiques



- Standard overbooké
- Délais de traitement de plus en plus long
- Mauvaise indemnisation des assurés

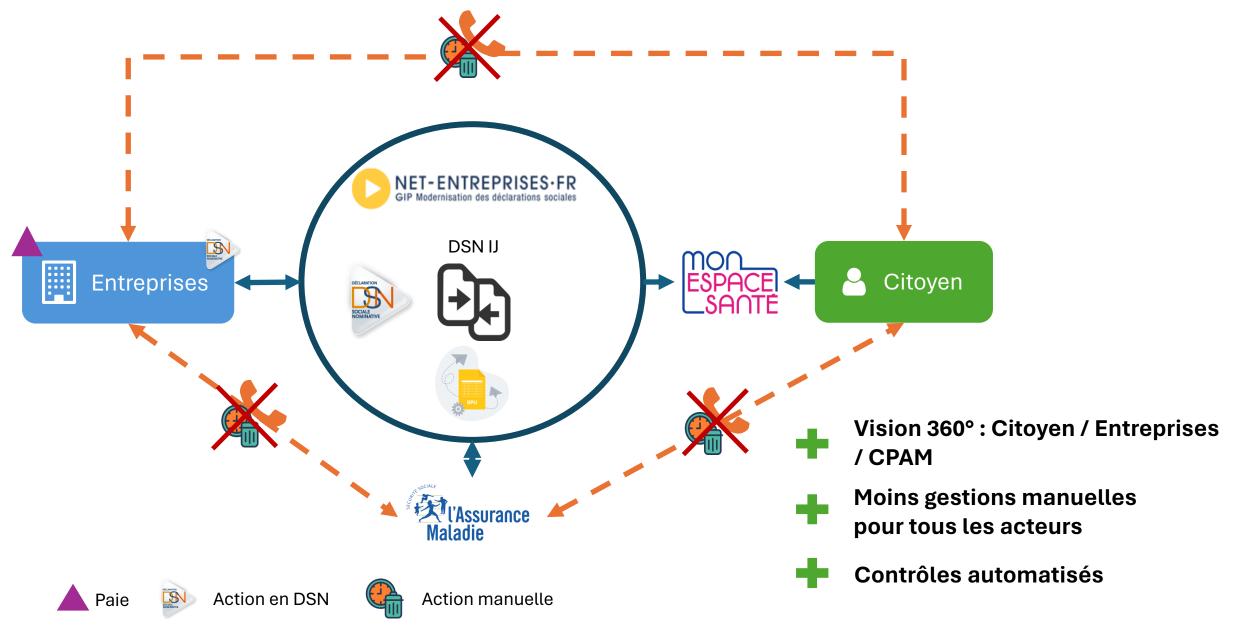




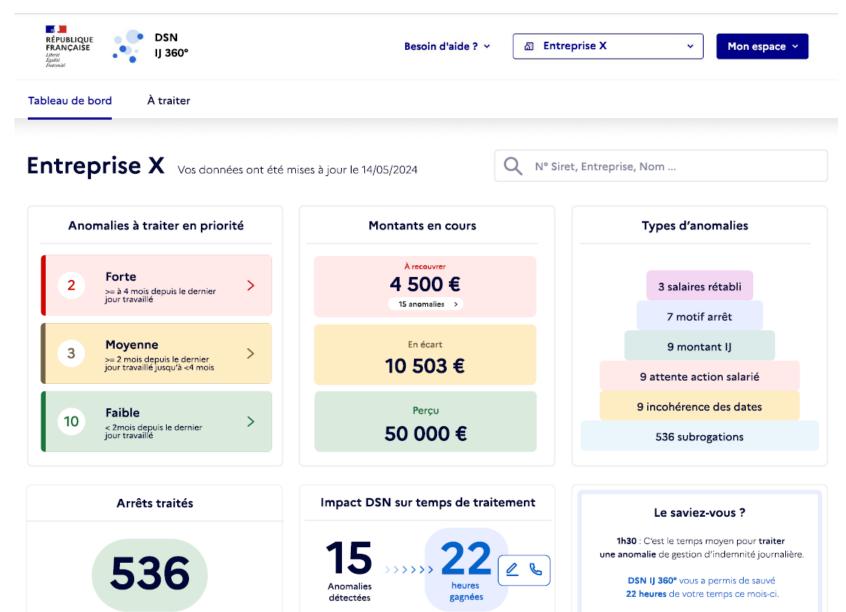
- Léser le salarié dans la rémunération de son absence
- Visualiser ses décomptes d'IJSS (Subrogés et non Subrogés)
- Risque sur la trésorerie de l'entreprise.
- Impossibilité de récupérer les salaires dans l'entreprise précédente pour estimation de subrogation.
- Risque en cas de non-transmission de l'arrêt lors d'un départ.

- Aucune visibilité des transmissions faites par l'entreprise et validées par la CPAM.
- Identifier les éléments bloquants.

### Situation future - Vision 360°



# Interface Entreprise et Tiers déclarant - Dashboard



# Interface Entreprise et Tiers déclarant – A traiter



### Arrêts priorité forte

ETABLISSEMENT	NOM	PRÉNOM	MOTIF	DERNIER J. T	FIN ARRÊT	ESTIMÉ	REÇU	DIFFÉRENCE	STATUT	
99900099900099	Dupont	Jean	Maladie	12/2/2024	25/3/2024	861.53 €	862.14 €	0.61 €	En cours 💙	<b>P</b>
99900099900099	Dupont	Jean	Maladie	12/2/2024	25/3/2024	861.53 €	862.14 €	0.61 €	À traiter 💙	+
99900099900099	Dupont	Jean	Maladie	12/2/2024	25/3/2024	861.53 €	862.14 €	0.61 €	Traité ∨	+
99900099900099	Dupont	Jean	Maladie	12/2/2024	25/3/2024	861.53 €	862.14 €	0.61 €	À traiter 💙	+

## Interface Citoyen



Accueil

Profil médical

Documents

Messagerie

Agenda

Catalogue de services







#### Profil médical

Je complète mon profil médical pour retrouver facilement toutes les informations importantes qui caractérisent ma santé.



Mon histoire de santé	
Suivi médical	•
Facteurs de risque	•
Vaccinations	
Mesures	
Bilan de prévention	
Professionnels de santé	
Arrêts maladies	

#### Mon historique d'arrêts maladie

Je retrouve ici l'ensemble de mes arrêts maladie, ainsi que le statut de mes indemnisations journalières sur les 12 derniers mois.

#### 2024

Période du 01/01/2024 au 31/03/2024

Arrêt maladie Dr. Dupont	Début <b>01/01/2024</b>	Fin <b>31/01/2024</b>	1 ^
L'indemnisation se déroule sur 3 <b>pér</b>	riodes		
Période d'indemnisation 01/01/2024 au 31/01/2024	Payeur Entreprise X	Montant <b>540 €</b>	Indémnisé.e
Période d'indemnisation 01/02/2024 au 20/02/2024	Payeur <b>CPAM</b>	Montant <b>1 230 €</b>	Indémnisé.e
Période d'indemnisation 21/02/2024 au 28/02/2024	Payeur Entreprise X	Montant <b>790 €</b>	Indémnisé.e

# **ANNEXE**

### Résolution

- Délais de traitement des différents intervenants pour le suivi des IJSS
  - CPAM
  - Entreprises
  - Salariés
- Rapprochements comptables entre l'estimé des IJSS et la réalité
  - Lésé le salarié dans la rémunération de son absence
  - Trésorerie de l'entreprise
- Problème de subrogation lors de l'entrée et la sortie des salariés
  - -> Retour via le BPIJ des 3 salaires de références nécessaires aux calculs des IJSS et donc à la régularisation du montant des IJSS subrogés via la paye et la DSN pour assurer un calcul plus juste.
- Salarié
  - Savoir si tous les déclaratifs ont été fait par l'entreprise et validé par la CPAM
  - Identifier les éléments bloquants
  - Visualiser ses décomptes d'IJSS (Subrogé et non Subrogé)

### Infos en DSN

• Individus:

NIR: G00.30.001

Contrat

Nature de contrat : G00.40.007

Date de début : G00.40.001

Date de fin prévisionnelle : G00.40.010

• Arrêt de travail:

Date de dernier jour travaillé : G00.60.002 -> Information identifiante de l'arrêt de travail

Motif de l'arrêt : G00.60.001

• Date de fin prévisionnelle : G00.60.003

• Subrogation: G00.60.004

• Date de début subrogation : G00.60.005

• Date de fin subrogation : G00.60.006

• Date de reprise : G00.60.010

Motif de reprise : G00.60.012

### Infos en DSN

#### Rémunération:

- Date de début de rattachement : G00.51.001
- Date de fin de rattachement : G00.51.002
- Numéro du contrat : G00.51.010
- Type de rémunération : G00.51.011
- Montant: G00.51.013
- Nb Heures: G00.51.012
  - G00.51.011 = 010 (Salaire de base), 002 (Salaire soumis à contribution chômage), 003 (Attention il semble disparaitre, pourquoi ??)

#### Activité:

- Type d'activité : G00.53.001
- Mesure: G00.53.002
- Unité de mesure : G00.53.003

## **BPIJ**

- Declaré
  - Identité : SIRET
- Caisse
  - Code CPAM
  - Jcomptable : Date comptable du versement
- Assure
  - NIR -> Lien avec DSN
- Assurance (Motif d'arrêt)
  - Prestation
    - CodeNature
      - IJNOR=normale,
      - IJMAJ= majorée,
      - CAR=carence,
      - IJPRE=prénatales,
      - RETCSG: retenue CSG
      - RETRDS : retenue RDS
      - REGCSG : régulation CSG
      - REGRDS: régulation RDS
    - Libelle
    - DateDebPrest
    - DateFinPrest
    - DateDebConge : Attention que Maternité et Paternité
    - DateFinConge : Attention que Maternité et Paternité
    - NumSin: Numéro national du sinistre (NNS).
    - DateSin : Date de survenance du sinistre
    - NbIJ : Nombre de jours d'IJ
    - IJSub : Subrogé ou pas
    - PL
    - Montant
  - · Certificat médical AAT
    - Type: Type de certificat (initial, prolongation,...).
    - DateDeb : Date de premier jour du certificat
    - DateFin :Date dernier jour du certificat.

RegularisationPrestation

Numero : Numéro de l'indu ou du rappel

Montant : Un montant relatif à l'indu ou au rappel.

# Intégration actuelle – DSN + BPIJ

Informations	DSN	BPIJ	Règle	Contrôle
Nom Prénom	G00.30.002+ G00.30.003 + G00.30.004			
Période d'arrêt	Date début période : (G00.60.002+1) Date de fin de période : G00.60.003 ou (G00.60.010-1) si reprise	DateDebPrest DateFinPrest	Les dates du BPIJ sont incluses dans la période d'arrêt DSN	
Certificat	Date début période : (G00.60.002+1) Date de fin de période : G00.60.003 ou (G00.60.010-1) si reprise	Certificat médical AAT Type: Type de certificat (initial, prolongation,). DateDeb: Date de premier jour du certificat DateFin:Date dernier jour du certificat.	La Date de premier jour du certificat et la Date dernier jour du certificat doit être comprise dans la période d'arrêt DSN	Si la période du certificat dépasse la période de l'arrêt en DSN, il y a un potentiellement un souci de mise à jour de l'arrêt en paie ou de non-transmission du certificat à l'entreprise
Subrogation	G00.60.004	IJSub		Si G00.60.004=1 sur la période subrogée alors IJSub doit être égal à 1 sinon ERREUR Si IJSub=1 sur la période de subrogation alors G00.60.004 doit être égal à 1 sinon ERREUR
Période subrogation	Date de début subrogation : G00.60.005	DateDebPrest	Les dates du BPIJ pour le	

# Intégration futures – DSN + BPIJ

Informations	DSN	BPIJ	Règle	Contrôle
Nom Prénom	G00.30.002+ G00.30.003 + G00.30.004			
Période d'arrêt	Date début période : (G00.60.002+1) Date de fin de période : G00.60.003 ou (G00.60.010-1) si reprise	DateDebPrest DateFinPrest	Les dates du BPIJ sont incluses dans la période d'arrêt DSN	
Certificat	Date début période : (G00.60.002+1) Date de fin de période : G00.60.003 ou (G00.60.010-1) si reprise	Certificat médical AAT Type: Type de certificat (initial, prolongation,). DateDeb: Date de premier jour du certificat DateFin: Date dernier jour du certificat.	La Date de premier jour du certificat et la Date dernier jour du certificat doit être comprise dans la période d'arrêt DSN	Si la période du certificat dépasse la période de l'arrêt en DSN, il y a un potentiellement un souci de mise à jour de l'arrêt en paie ou de non-transmission du certificat à l'entreprise
Subrogation	G00.60.004	IJSub		Si G00.60.004=1 sur la période subrogée alors IJSub doit être égal à 1 sinon ERREUR Si IJSub=1 sur la période de subrogation alors G00.60.004 doit être égal à 1 sinon ERREUR
Période subrogation	Date de début subrogation : G00.60.005	DateDebPrest	Les dates du BPIJ pour le	

# Salarié usager

Motif de l'arrêt	Date de début de l'arrêt	Date de fin de l'arrêt	Date début de prestation	Date fin de prestation	Perçu	Indemnisé O/N
Maladie	01/01/2024	31/03/2024	01/01/2024	31/01/2024	Employeur	OUI
Maladie	01/01/2024	31/03/2024	01/02/2024	20/02/2024	Employeur	OUI
Maladie	01/01/2024	31/03/2024	21/02/2024	28/02/2024	CPAM	NON

Tiers
déclarant
et
Entreprise
(siren)

Priorité	Nb Arrêts	Montant à recouvrer / perçu	Montant en écart
Priorité faible	10	500€	3€
Priorité moyenne	3	1000€	500€
Priorité forte	2	3 000 €	10 000 €
Sans action requise	536	50 000 €	0€
TOTAL			

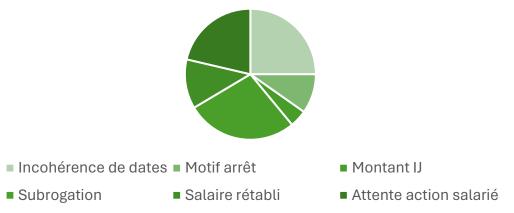


Etablisseme nt (SIRET)	Nom et prénom du salarié	Motif de l'arrêt	Date de dernier jour travaillé	Date de fin de l'arrêt	Montant DSN subrogé (estimé)	Montant reçu CPAM	Différence Montant subrogé estimé VS Montant reçu CPAM	Niveau d'alerte selon le délai de traitement
								Priorité faible
								Priorité moyenne
								Priorité forte

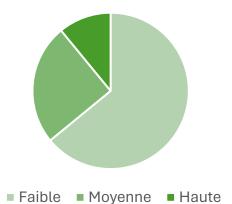
Légende	Alerte sur le délai de traitement	Alerte sur la différence de montant estime VS CPAM
Priorité faible	< 2mois depuis la date de dernier jour travaillé	< 5%
Priorité moyenne	>= 2 mois depuis la date de dernier jour travaillé jusqu'à < 4 mois	>= 5% et < 30 %
Priorité forte	>= à 4 mois depuis la date de dernier jour travaillé	>= 30 %

### Alertes

#### Famille d'anomalie







Famille d'anomalie	Nb Arrêts
Incohérence de dates	10
Motif arrêt	3
Montant IJ	2
Subrogation	536
Salaire rétabli	
Attente action salarié	

Subrogation

Etablisse ment (SIRET)	Nom et prénom du salarié	Famille d'anomalie	Motif de l'arrêt	Date de dernier jour travaillé	Date de fin de l'arrêt	Montant DSN subrogé (estimé)	Montant reçu CPAM	Différence Montant subrogé estimé VS Montant reçu CPAM	Niveau d'alerte selon le délai de traitement

## Scénario 1 – Evolution sans ajout de blocs







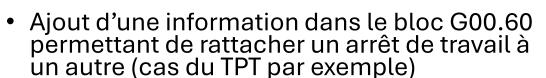


- Evolution du bloc G00.66 pour qu'à travers la paie, l'entreprise puisse déclarer les informations nécessaires au traitement des IJSS mois par mois.
  - Utilisation plus large du bloc G00.66 pour suivre mensuellement les éléments des IJSS pour chaque arrêt quel que soit le motif.
  - Modification de la rubrique G00.66.003 en la renommant : Montant de la perte de salaire. Cela permet de la différencier par rapport aux nouvelles rubriques.
  - Ajout d'une information dans le bloc G00.60 permettant de rattacher un arrêt de travail à un autre (cas du TPT par exemple)
    - Date de dernier jour travaillé de l'arrêt initial
  - Rajout de rubrique dans le bloc G00.66 :
    - G00.66.004 : Montant IJSS brut estimé
    - G00.66.005 : Montant IJSS net estimé
    - G00.66.006 : Salaire de référence M-1
    - G00.66.007 : Salaire de référence M-2
    - G00.66.008 : Salaire de référence M-3

- Evolution du BPIJ afin d'ajouter des informations permettant d'automatiser la liaison des données DSN et BPIJ et permettant des contrôles automatisés pour un gain de temps et de la fiabilisation.
- Création du BPIJ et mise à disposition même si non conforme afin de pouvoir identifier rapidement les éléments à corriger.
- Ajout des rubriques :
  - Date de dernier jour travaillé : Permettant d'identifier l'arrêt entre la DSN et le BPIJ
  - Salaire de référence M-1 : Salaire de référence sur le mois précèdent l'arrêt pour le calcul de l'IJSS
  - Salaire de référence M-2 : Salaire de référence sur le mois précèdent l'arrêt pour le calcul de l'IJSS
  - Salaire de référence M-3 : Salaire de référence sur le mois précèdent l'arrêt pour le calcul de l'IJSS

## Scénario 2 – Evolution avec ajout de blocs





- Date de dernier jour travaillé de l'arrêt initial
- Ajout d'un bloc G00.67 pour qu'à travers la paie, l'entreprise puisse déclarer les informations nécessaires au traitement des IJSS mois par mois.
  - G00.67.001 : Date Début
  - G00.67.002 : Date Fin
  - G00.67.003: Montant IJSS brut estimé
  - G00.67.004 : Montant IJSS net estimé
  - G00.67.005 : Salaire de référence M-1
  - G00.67.006 : Salaire de référence M-2
  - G00.67.007 : Salaire de référence M-3





- Evolution du BPIJ afin d'ajouter des informations permettant d'automatiser la liaison des données DSN et BPIJ et permettant des contrôles automatisés pour un gain de temps et de la fiabilisation.
- Création du BPIJ et mise à disposition même si non conforme afin de pouvoir identifier rapidement les éléments à corriger.
- Ajout des rubriques :
  - Date de dernier jour travaillé : Permettant d'identifier l'arrêt entre la DSN et le BPIJ
  - Salaire de référence M-1 : Salaire de référence sur le mois précèdent l'arrêt pour le calcul de l'IJSS
  - Salaire de référence M-2 : Salaire de référence sur le mois précèdent l'arrêt pour le calcul de l'IJSS
  - Salaire de référence M-3 : Salaire de référence sur le mois précèdent l'arrêt pour le calcul de l'IJSS